

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 693

présenté par

M. Le Fur, M. Albarello, Mme Arribagé, M. Berrios, M. Delatte, M. Gandolfi-Scheit, M. Gilard,
M. Heinrich, M. Hetzel, M. Frédéric Lefebvre, M. Marlin, M. de Rocca Serra, M. Saddier et
M. Straumann

ARTICLE 19

À la seconde phrase de l'alinéa 5, après le mot :

« industrielle »,

insérer les mots :

« , des matériaux renouvelables ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à promouvoir l'utilisation de matériaux renouvelables dans le système de production et d'échanges, pour répondre à deux objectifs que sont la substitution progressive d'autres matériaux plus énergivores et d'énergies fossiles, ainsi que la promotion d'une économie circulaire optimisant la ressource.